

Finances communales : Transformation du DOJO

Intervention : C Louvel

Plusieurs questions se posent à nous sur l'aménagement du Dojo :

- Quels aménagements sont prévus et pour quelles genres d'activités ? Une commission est-elle prévue pour une présentation de l'étude ?
- Quel revêtement ?
- Quelle date est prévue pour le démarrage des travaux ?
- Que deviennent le plancher et le cadre qui maintiennent les tatamis ? Où seront stockés les tatamis ?
- Des compétitions ou entraînements de judo d'ampleurs départementales ou régionales seront-ils encore possible ?
- Quelles sont les normes et contraintes pour l'homologation des tapis ?
- Le comité départemental de judo jujitsu a-t-il toujours son siège au dojo ? Pour quel montant de location ?
- Cet équipement perdra donc sa dénomination ?